

Dérèglementation, autonomie, réduction des congés d'été... **INACCEPTABLE !**

En déplacement à Marseille, le président Macron a effectué plusieurs annonces médiatiques. Comme l'indique la FNEC FP-FO : « *Derrière la com' de Macron à Marseille : toujours plus de chaos et de dérèglementation !* »

Généralisation de l'expérimentation marseillaise, « pacte » ... ça suffit !

En confirmant la généralisation de l'expérimentation marseillaise, où les écoles disposent de budgets en fonction de leurs projets et subissent la pression des élus locaux et associations diverses, où les directeurs participent au recrutement des adjoints, en annonçant l'ouverture des collèges de 8h à 18h grâce aux missions contenues dans le « pacte », le président Macron confirme sa volonté d'instaurer le management issu des entreprises privées au sein de l'Ecole publique en attaquant frontalement notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Le SNUDI-FO revendique le retrait du « pacte », de l'expérimentation marseillaise et de toutes les mesures remettant en cause l'Ecole publique. Il y oppose la défense de nos statuts et l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice sans contrepartie. Il se félicite des multiples motions et pétitions allant dans ce sens qui démontrent le rejet que provoquent chez les personnels les mesures gouvernementales.

Pour le SNUDI-FO, hors de question de s'attaquer aux congés d'été !

Le président Macron a cru bon d'indiquer que « *quand on a des vacances de trois mois (sic !), l'inégalité revient* », que les « *vacances trop longues pénalisent les enfants issus de familles en difficulté, parce que ça aggrave les inégalités sociales et scolaires* », et que les raccourcir permettrait de « *mieux étaler sur toute l'année les enseignements* ».

Le SNUDI-FO rappelle tout d'abord que les congés d'été sont plus courts en France que dans la plupart des autres pays européens. Par ailleurs, qui peut croire un instant en la volonté du président Macron dont le gouvernement supprime brutalement 2000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine de corriger les inégalités scolaires ? Qui peut croire que le président Macron, dont le gouvernement poursuit et amplifie la liquidation méthodique de l'enseignement spécialisé et adapté, témoigne d'une quelconque volonté d'améliorer la situation des élèves en difficulté ?

Si le président Macron confirme sa volonté démagogique de réduire les congés d'été et de territorialiser l'Ecole de la République, il trouvera le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, sur son chemin. Nous saurons lui rappeler le sort connu par la dernière réforme des rythmes scolaires, initiée par le gouvernement Peillon-Hollande !

Une scolarisation des élèves de 2 ans ... alors que le gouvernement supprime des postes !

Enfin, le président Macron annonce sa volonté de rendre accessible l'école maternelle dès l'âge de deux ans dans les quartiers d'éducation prioritaire pour « *lutter contre l'inégalité scolaire* ».

Sait-il que dans la plupart des départements, du fait des suppressions de postes de son propre gouvernement, les élèves de 2 ans ne sont pas comptabilisés dans les écoles maternelles ? Pour le SNUDI-FO, la scolarisation des enfants de 2 ans dont les parents le souhaitent nécessite des créations massives de postes et non des suppressions !

Le président Macron, isolé après 5 mois de mobilisation pour le retrait de la réforme des retraites, a délibérément choisi la provocation !

Nul doute que les personnels n'accepteront pas ces mesures ! Le SNUDI-FO invite les collègues à se réunir dans les écoles d'ici la fin de l'année scolaire et à exprimer leurs revendications sous toutes les formes : motions, pétitions, rassemblements...

Le SNUDI-FO revendique :

- **Le rétablissement des deux mois de congés d'été et un calendrier national sur 36 semaines !**
- **L'arrêt des mesures remettant en cause nos statuts et l'Ecole publique : « pacte », expérimentation marseillaise, évaluations d'écoles !**
- **L'annulation des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires pour alléger les effectifs, assurer le remplacement des enseignants absents, former des enseignants spécialisés et ouvrir des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux !**
- **Une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice sans contrepartie !**

Montreuil, le 30 juin 2023